

QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT ?

Vous êtes un **PARTICULIER** et vous souhaitez vous débarrasser de **vos déchets d'amiante-ciment de type :**



Ardoises



Conduits/tuyaux



Plaques

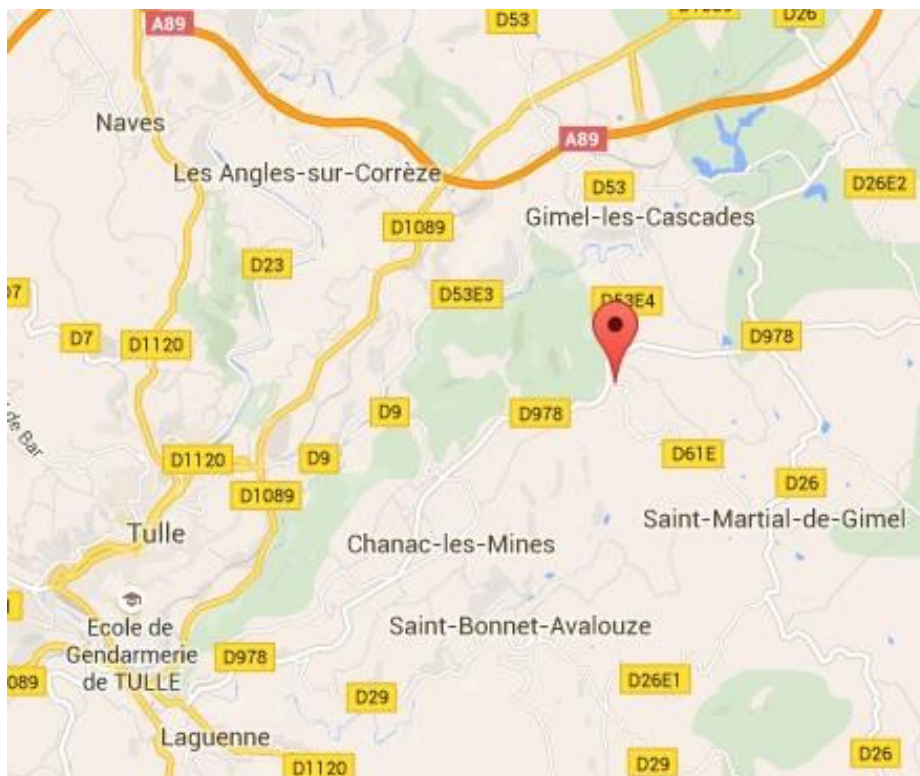
Nous prenons en charge ces déchets sur notre site

Où et quand nous trouver ?

AMOVEO – lieu-dit « La Pézarie » - RD 978

19150 SAINT MARTIAL DE GIMEL

Notre site de réception est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00



Vous pouvez contacter nos services :

Par téléphone : **02.41.26.27.21**

Par mail : contact@amoveo.fr

Nos tarifs :

0,14€ TTC /kg

+ 20€ TTC de forfait de prise en charge

+10€ TTC / Big-bag (si fourniture de big-bags)

Règlement par chèque uniquement à réception des déchets, CB et espèces non acceptées

Comment procéder :

Avant tout apport contacter nos services afin qu'un Certificat d'Acceptation Préalable (**CAP**) et un Bordereau de Suivi de Déchet Amianté (**BSDA**) vous soient délivrés.

Un rendez-vous doit être fixé avant tout apport.

Le jour convenu, présentez-vous sur notre site avec vos **déchets emballés**, votre **CAP** et votre **BSDA**. Le règlement sera à effectuer **sur place**.

Vous recevrez la facture acquittée ainsi que la copie de votre BSDA par courrier.

Le conditionnement :



Vos déchets d'amiante-ciment **doivent nous être confiés emballés.**

Pour cela vous pouvez :

- les déposer sur une palette **que vous filmerez dans son intégralité**
- les déposer dans **un big-bag spécifique** (disponible à la vente sur notre site)

N'introduisez pas de déchets autres que les déchets d'amiante-ciment



Exemple de palette filmée



Big-bag spécifique amiante

Les déchets livrés en vrac seront refusés